

PROJET DE LOI

adopté

le 5 juillet 1995

N° 91

S É N A T

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1994-1995

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation d'une convention sur la sûreté nucléaire.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 304 et 335 (1994-1995).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention sur la sûreté nucléaire, signée à Vienne le 20 septembre 1994 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 5 juillet 1995.

Le Président,

Signé : René MONORY.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 304 (1994-1995), Sénat.